



## Lettre commune FFAAA & FFAB

**Objet** : Report du Procès-Verbal de la CSDGE

*Fait à Paris le 17 mars 2025*

Bonjour,

Le Règlement Particulier de la CSDGE en vigueur précise que la durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat des instances dirigeantes des fédérations (FFAAA & FFAB). Les membres de la CSDGE, à la suite des élections fédérales de 2024, ont donc été renouvelés et doivent être proposés aux Ministère des Sports.

Aussi, la CSDGE avait prévu de tenir sa première réunion officielle ce mardi 11 mars 2025 afin de traiter des sujets inscrits à l'ordre du jour.

Or, la nouvelle composition de la CSDGE n'a pas encore été arrêtée par le Ministère des Sports. Celle-ci ne peut donc pas officiellement siéger et produire le procès-verbal faisant le bilan des décisions.

Dans un souci de maintenir la continuité des instances, la réunion de la CSDGE s'est tenue de façon informelle, ceci afin de pouvoir avancer sur les dossiers, notamment la validation des grades sur examen et l'étude des grades sur dossier et haut niveau, par équivalence ainsi que la liste des examinateurs. Ces travaux devront être validés après publication de l'arrêté ministériel mentionnant la composition des membres de la CSDGE qui sera publié au Journal Officiel.

Une réunion de la CSDGE sera alors programmée dans les meilleurs délais, pour prendre en compte ces travaux et arrêter les décisions.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de la situation.

Cordialement,

Thierry Kessenheimer,  
Président de la FFAAA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TK'.

Didier Allouis,  
Président de la FFAB

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'D. Allouis'.